



Mise au placard, de l'aide urgent !!!

Par **isadu14**, le **11/07/2011** à **14:34**

Bonjour, j'ai besoin d'aide et de conseils

voilà je suis employée en tant que directrice régionale depuis 14 mois dans une société. le 29 juin le directeur commercial me convoque et me fait part de sa décision de mettre fin à notre collaboration (motif le manque de motivation des équipes et les résultats commerciaux), il me propose donc une rupture conventionnelle, ou un licenciement en m'expliquant qu'il faudra trouver une faute !!!

il me demande de rentrer chez moi et de ne pas me déplacer pour visiter les magasins dont j'ai la charge, confirmation faites par mail ce même jour (avec maintien de salaire) .

j'ai refusé le 5 juillet la proposition de rupture conventionnelle, depuis je n'ai aucune nouvelles????

j'ai assuré depuis mon domicile les taches administratives, la permanence telefonique avec les magasins, là je suis dans l'impasse, je lui ai envoyé aujourd'hui mon planning de la semaine pour la visite de magasin, en esperant le faire réagir... je ne sais pas quoi faire, dois je rester chez moi, cette mise au placard sans explications sans motifs réels et sans informations est particulièrement pesante et humiliante !!! que me conseillez vous ?

Par **P.M.**, le **11/07/2011** à **20:00**

Bonjour,

Je pense que vous êtes en train de tomber dans le piège tendu par l'employeur en vous suggérant pratiquement un abandon de poste mais c'est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Ce qui peut vous être favorable c'est cette confirmation par mail mais il faudrait savoir s'il est assez précis...

Je vous conseillerais de reprendre le travail et d'assurer vos fonctions habituelles, si l'employeur vous en empêche, il faudrait exiger un écrit formel...

Par **isadu14**, le **12/07/2011** à **12:08**

Bonjour, merci pour votre réponse, Hier nouvel appel du directeur commercial, qui me fait à nouveau une proposition de rupture conventionnelle en augmentant sensiblement le montant

de la prime de rupture, par rapport à la première proposition, je lui ai demandé de me faire cette proposition, par mail: ce qu'il a fait en précisant sur son mail que je dois rester chez moi ... je dois lui donner une réponse mais je ne sais pas quoi faire ? il essaie de m'intimider en me disant qu'une procédure de licenciement sera beaucoup plus longue, qu'il a un dossier dans ce cas pourquoi ne pas entamer une procédure de licenciement s'il est si sûr de lui? que me conseillez vous ?
merci

Par **P.M.**, le **12/07/2011** à **12:24**

Bonjour,

Il semble que vous ayez une preuve formelle maintenant que l'employeur vous demande de ne pas venir travailler et que de ce côté là vous ne risquez rien...

A mon avis, la balle est dans son camp et vous devriez pouvoir poursuivre la négociation dans un premier temps à distance pour faire augmenter l'indemnité...

Effectivement si l'employeur pouvait prétendre à une possibilité de licenciement, je ne vois pourquoi il procéderait ainsi et quand une procédure est longue elle l'est autant pour chacune des parties et pour l'instant c'est lui qui vous paie...